



aabsence de réception de travaux portail électrique en copropriété

Par **Chrisver**, le 15/12/2023 à 16:35

bonjour

il n'y a pas eu de réception de travaux par le syndic pour installation d'un portail électrique actionné par télécommande dans un immeuble en copropriété : l'inox du boîtier Vlgic extérieur (inox brossé) n'est pas adapté pour un bord de mer : après quelques mois apparition de rouille l'installateur demande déjà 50 euros pour nettoyer la rouille qui est réapparue après quelques jours : il refuse de changer ce boîtier pour un inox miroir; que faire?
merci

Par **Visiteur**, le 15/12/2023 à 16:45

Bonjour,

C'est au syndic de gérer ces défauts. Il faut qu'il vérifie si la fourniture est conforme au devis ou pas. Et il doit mettre en demeure le fournisseur de respecter la garantie.

Que fait le conseil syndical ?

Par **Chrisver**, le 15/12/2023 à 17:25

le conseil syndical a à plusieurs reprises signalé ce problème au syndic qui ne réagit pas : j'ai l'intention de poser à nouveau la question et effectivement demander une mise en demeure

Par **Visiteur**, le 15/12/2023 à 18:27

Le président du CS peut mettre en demeure le syndic de traiter le sujet. Courrier RAR de préférence.

Par contre si la fourniture est conforme à la commande/devis il n'y a pas de recours. Il fallait vérifier avant de voter.

Par **Chrisver**, le **15/12/2023** à **19:19**

merci de votre réponse : sur le devis la qualité de l'inox n'est pas précisé mais le pro doit connaitre surtout s'il est local !!!

Par **Pierrepaulejean**, le **15/12/2023** à **19:58**

bonjour

si l'immeuble et ce portail sont face à la mer, l'inox ne résistera pas que ce soit du 18/10 ou du 17/12.....(j'ai travaillé dans une société d'inox)